

AFFAIRE N° 11

OBJET : Convention à passer avec la SHLMR pour la construction de 353 logements dans la ZAC n° 1 de Moufia.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Société d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion envisage de réaliser dans la Zone UKa de la ZAC N° 1 de Moufia (en bordure du chemin Jacques MAILLOT) un ensemble de 353 logements collectifs avec locaux commerciaux, pour lequel elle sollicite de la Commune une participation au financement des V.R.D. à hauteur du tiers de leur coût, plafonnée à 3 millions de Francs.

En contrepartie de cette participation, la SHLMR propose à la Commune un droit de réservation pour l'attribution des logements à concurrence de 50 % du programme.

Je suggère qu'il lui soit demandé en outre :

- de réaliser en pied d'immeubles le maximum de locaux commerciaux autorisé par le Plan d'Aménagement de Zone, car les besoins en ce domaine seront importants compte tenu de l'afflux de population qui résultera des nombreux logements dont la construction est prévue dans ce secteur, tant par la SHLMR que par d'autres promoteurs ;
- de soumettre avant toute transmission officielle son projet de VRD aux services municipaux qui pourront éventuellement en demander la modification.

Je vous demande donc Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

- de me donner votre accord pour cette participation communale au financement des opérations envisagées
- de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans la convention à passer avec la SHLMR
- de m'autoriser à emprunter les sommes correspondantes auprès de la C.D.C.

Je mets la question aux voix.

.....

M. Marc GERARD - Les Commissions Cadre de Vie et Finances sont Favorables.

M. NATIVEL Mickaël - Est-ce que lors de l'attribution des logements, les conseillers municipaux auront leur mot à dire ?

M. Marcel HOARAU - Nous allons proposer des noms à la S.H.L.M.R. Si nos propositions correspondent à leurs critères -revenus, composition de la famille ...-, l'attribution sera faite.

M. Guy ZITTE - M. NATIVEL voulait savoir si les noms des gens vont passer devant les conseillers et est-ce que nous pourrions proposer des noms ?

M. Marcel HOARAU - La Commission désignée fera des propositions à la S.H.L.M.R.

Vous pourrez certainement proposer des noms qui seront examinés par cette commission.

Dr Gilbert GERARD - Est-ce qu'il y aura des représentants de l'opposition dans cette commission ?

M. Marcel HOARAU - Cette commission existe déjà, mais vous pouvez vous faire entendre si vous le désirez.

Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

*

*

*

Reçu à la Préfecture
le 03/10/1983